



15ème législature

Question N° : 6818	De M. François Ruffin (La France insoumise - Somme)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement secondaire	Tête d'analyse >Fermeture du collège situé en REP+ Guy Mareschal à Amiens	Analyse > Fermeture du collège situé en REP+ Guy Mareschal à Amiens.
Question publiée au JO le : 27/03/2018 Réponse publiée au JO le : 04/12/2018 page : 11072 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

M. François Ruffin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le risque de fermeture du collège Guy Mareschal, situé en REP+, et de son internat de la réussite à Amiens. Le ministre de l'éducation nationale a réaffirmé à maintes reprises sa volonté de développer l'éducation prioritaire dans le primaire, avec le dédoublement des classes de CP dans les zones REP et REP+. Fort bien. Et en même temps, sous couvert de baisse démographique, le collège Guy Mareschal et son internat de la réussite (le seul situé dans un collège REP+ en France) risquent de fermer. Quand bien même de nombreux collèges de la région ont des taux de remplissage plus faible. L'internat de la réussite du collège Guy Mareschal a été construit en 2012 sous l'impulsion du directeur général de l'enseignement scolaire (DGSCO) de l'époque, M. Jean-Michel Blanquer. Il a coûté 2,9 millions d'euros aux contribuables, dont deux millions à la charge du conseil départemental de la Somme. D'un point de vue budgétaire, dont on sait le Gouvernement friand, cette fermeture serait à la fois irresponsable et incohérente. Surtout, le député rappelle le succès éducatif que représente le collège Guy Mareschal. Ce collège possède le taux de réussite au brevet le plus élevé des collèges REP+ d'Amiens, alors que 65 % des élèves y sont boursiers. De plus, il intègre différentes sections destinées à la prise en charge des élèves avec des difficultés pédagogiques : SEGPA, ULIS, déficience auditive, classe relais, etc. Le collège Guy Mareschal est donc le symbole de la réussite de l'éducation nationale face aux inégalités sociales. Il y a toutes les raisons d'être fier de l'existence de ce collège et de son internat. Il semble injuste au député de répercuter la diminution des dotations de l'État vers le conseil départemental sur une population déjà fragilisée par la conjoncture économique française. La fermeture du collège aurait comme conséquence de répartir les élèves sur plusieurs collèges « classiques » environnants, avec des classes à 28-30 élèves, et l'abandon d'un projet pédagogique de long-terme cohérent et efficace. Dès lors, il l'interroge sur son silence : il souhaite savoir s'il s'oppose à cette fermeture, ou bien si le collège Guy Mareschal serait, comme d'autres établissements du secondaire, une simple variable d'ajustement pour l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Le conseil départemental de la Somme souhaite réduire le nombre de collèges dans l'agglomération amiénoise, qui comprend 9 collèges dans Amiens, ainsi que les collèges de Rivery et Longueau, en raison du nombre important de places vacantes. Compte tenu de la sociologie de certains quartiers, 4 de ces collèges sont REP+ et un d'entre eux est REP. La ville connaît une évolution contrastée de ses effectifs selon les quartiers. Les collèges du sud-est de la

ville, ainsi que le collège voisin de Longueau, connaissent une baisse d'effectifs depuis plusieurs années. Le découpage actuel des secteurs de collège sur la ville ne permet pas une répartition équilibrée des élèves entre les 11 établissements et ne tient pas compte des glissements de population internes, à l'agglomération amiénoise. Il y a donc lieu à revoir la répartition des élèves dans les différents collèges publics de la ville. Le collège Guy Mareschal est un collège REP+ du sud-est qui a la caractéristique d'accueillir le seul internat public en collège de la ville. Il avait, en 2016-2017, 27 places occupées sur 41 disponibles. Pour le ministère de l'éducation nationale, l'internat est tout à la fois un lieu d'étude, d'éducation et de socialisation. Il s'inscrit dans une dynamique forte engagée pour permettre aux collégiens ne disposant pas de conditions optimales pour suivre leur scolarité de bénéficier d'un accueil spécifique en internat. Le conseil départemental est compétent pour fixer le nombre de collèges et leur sectorisation. L'État est régulièrement associé à la définition des capacités d'accueil et à l'analyse des possibilités d'évolution du réseau des collèges et il défend par définition une école publique de qualité, qui repose autant que possible sur un accueil dans des établissements mixtes socialement. En l'état actuel de la réflexion, le dialogue est continu entre la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et le conseil départemental. Aucune évolution n'est prévue pour la rentrée 2018 et rien n'est actuellement acté pour la rentrée 2019. Il appartiendra au conseil départemental de la Somme de faire connaître ses décisions en temps opportun.